

ENQUÊTE SGEN-CFDT

Enquête AEFÉ « Exprimez-vous ! » statuts des établissements, statuts des personnels, travail

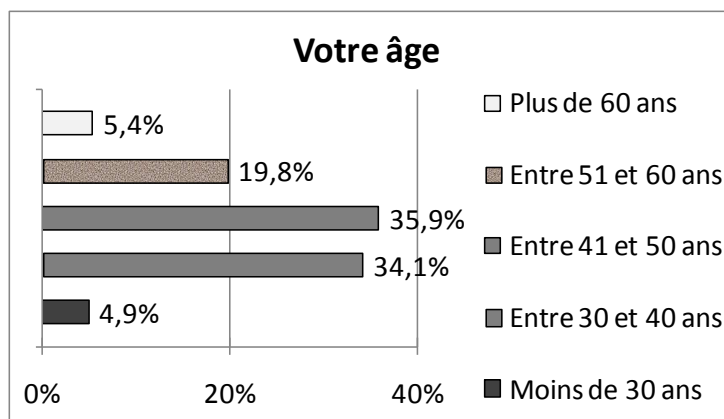
L'enquête FLASH
un outil CFDT

**[exprimez-
VOUS!]**

L'enquête-Flash « **Exprimez-vous !** » élaborée par le Sgen-CFDT de l'étranger nous a permis d'aller à la rencontre des personnels de l'AEFE pour les écouter parler de leur réalité professionnelle.

Il s'agissait pour nous d'obtenir une image aussi précise que possible de la situation actuelle dans les établissements de l'AEFE. Il s'agissait aussi de contribuer à l'évolution du réseau en affinant nos revendications au regard des informations et des réflexions que nous apportent les personnels.

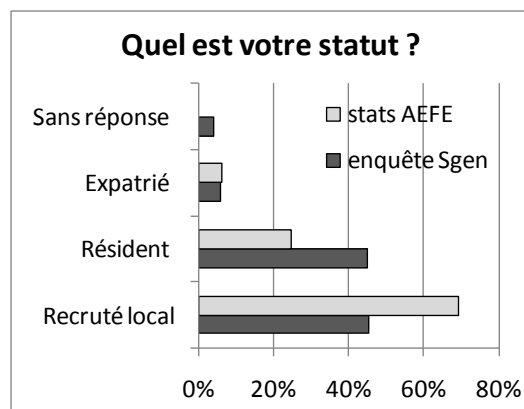
435 enquêtes ont été retournées en France et traitées par le bureau parisien



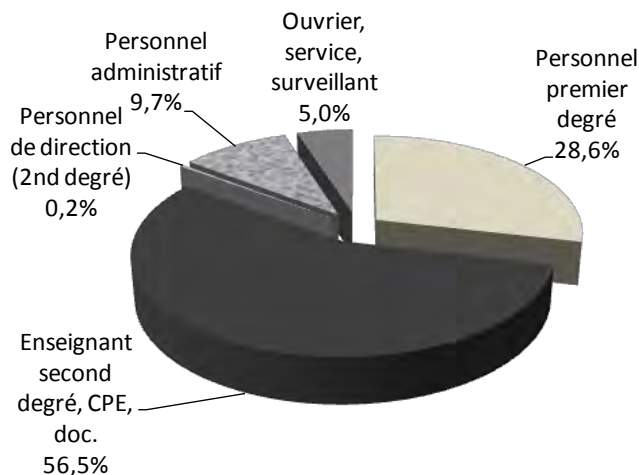
QUI ÊTES-VOUS ?

Votre statut

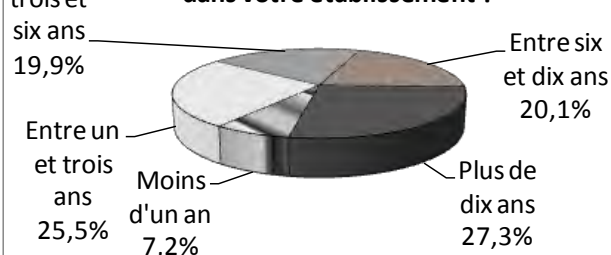
Les personnels résidents sont très fortement représentés dans cette enquête alors que les recrutés locaux, qui ont tout de même pris beaucoup la parole, sont proportionnellement moins nombreux à s'être exprimés alors qu'ils sont majoritaires dans le réseau ainsi qu'en témoigne la comparaison avec les statistiques de l'AEFE. Un tiers des résidents qui ont répondu à l'enquête sont en réalité des expatriés de fait qui bougent dans le réseau sans bénéficier de prise en charge à cet effet.



Votre fonction dans l'établissement



Depuis combien d'années travaillez-vous dans votre établissement ?

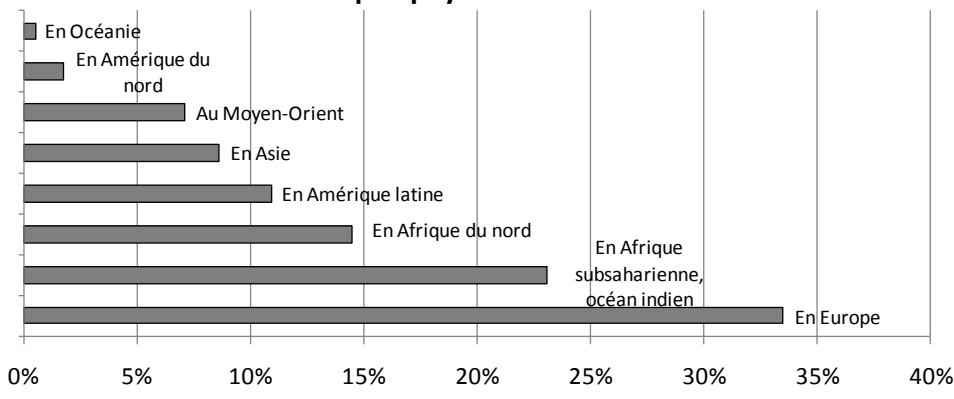


Vous êtes 73 % à travailler dans votre établissement depuis moins de 10 ans, une proportion très proche de celle qui ressort des chiffres donnés par l'AEFE sur la mobilité de ses personnels (80 %). **La mobilité des résidents est une réalité à l'AEFE et est suffisante pour permettre un renouvellement indispensable.**

[exprimez-VOUS!]

60 % des répondants travaillent dans un établissement **en gestion directe** et 40 % dans un établissement **conventionné**. Les trois-quarts d'entre vous sont de nationalité française, 22 % ont la nationalité du pays où ils travaillent et 3 % sont d'un pays tiers.

Dans quel pays travaillez-vous ?



QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE SALAIRE ?

Beaucoup d'insatisfaction chez les recrutés locaux

Pour 60 % d'entre vous, la grille des salaires n'est pas adaptée !

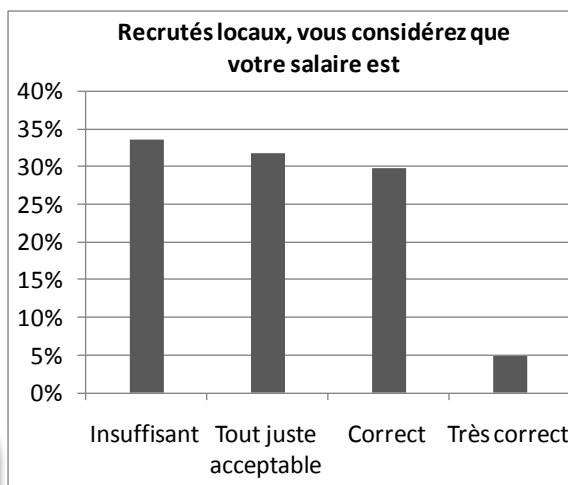
35 % d'entre vous seulement considèrent leur salaire correct ou très correct. Et 34 % le jugent insuffisant !

Pour 80 % d'entre vous, il ne vous permettrait pas de scolariser vos enfants dans l'établissement où vous travaillez.

Vous êtes 60 % à juger que le rythme des promotions n'est pas satisfaisant.

Pour les recrutés locaux, le Sgen-CFDT revendique :

- l'harmonisation des horaires et des rémunérations entre détachés et recrutés locaux ;
- la mise en place d'une grille salariale négociée et de progression de carrière ;
- l'exonération des frais d'écolages pour les enfants d'agents.

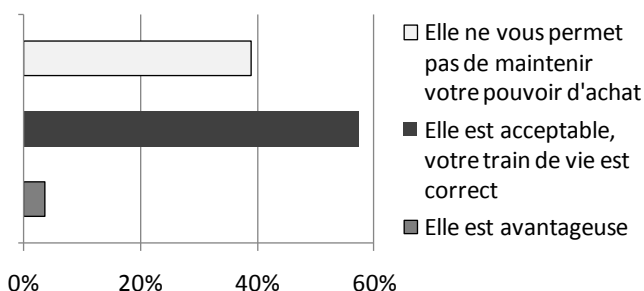


Vous êtes par ailleurs 24 % seulement à bénéficier d'une exonération totale des frais de scolarité tandis que 36 % n'ont droit à aucun abattement.

[RESPECTÉS]

Un sujet de mécontentement aussi chez les résidents

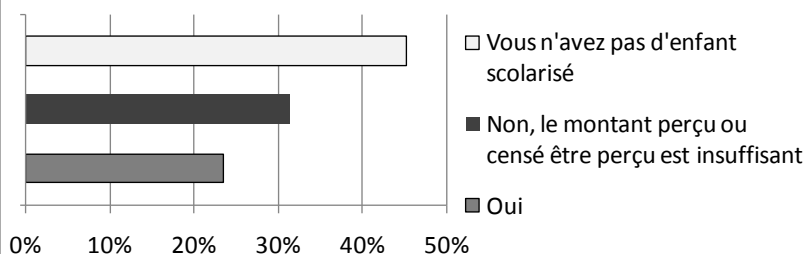
Que pensez-vous de votre ISVL ?



Tant au sujet de l'ISVL dont près de 40 % d'entre vous pensent qu'elle ne leur permet pas de maintenir leur pouvoir d'achat ...

... qu'au sujet de l'avantage familial : plus de la moitié (57 %) de ceux qui ont des enfants scolarisés le jugent insuffisant !

L'avantage familial couvre-t-il les frais de scolarité de vos enfants ?



Pour les détachés, le Sgen-CFDT revendique :

- une remise à plat des ISVL en tenant compte au plus près des conditions et de la cherté de vie ;
- la revalorisation de l'avantage familial afin qu'il couvre, après déduction des charges sociales, l'intégralité des frais de scolarité et des frais de première inscription ;
- un supplément de rémunération pour enfant à charge.

ET DE VOTRE STATUT ?

Plus de 80 % des personnels détachés qui ont répondu à l'enquête souhaitent une réforme des statuts à l'AEFE et la mise en place d'un statut unique avec prime de mobilité pour ceux qui en font le choix !!!

Et les trois-quarts d'entre vous redoutent que l'évolution en cours à l'AEFE ne conduisent à une politique libérale excessive dont les personnels feraient les frais !

Le Plan d'Orientation Stratégique de l'AEFE, tel qu'il se dessine, confirme la marchandisation du réseau des établissements français de l'étranger.

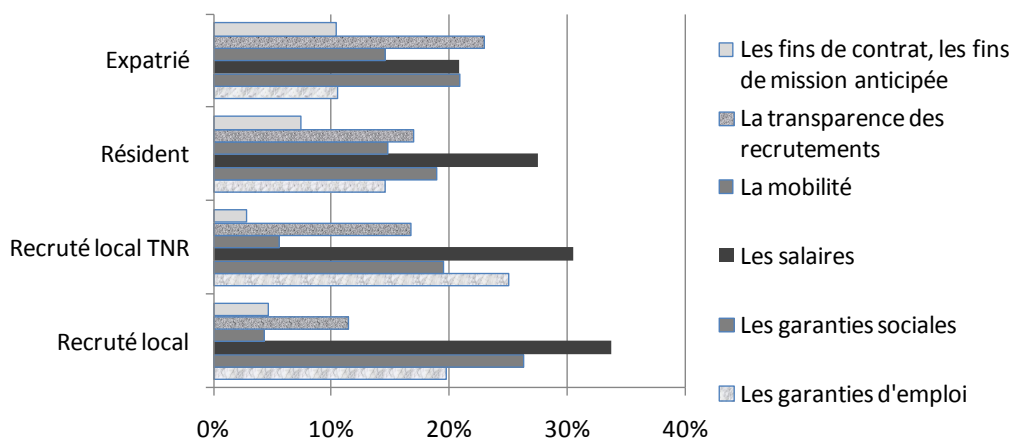
Le Sgen-CFDT ne peut accepter une telle logique politico-entrepreneuriale de réseau, basée sur une relation future de type partenariat pilote-privé, et où la mission assignée à l'école, les valeurs républicaines, la formation citoyenne, la réussite de tous passeraient à l'arrière-plan des préoccupations politiques et spéculatives.

Vos attentes en terme d'améliorations dépendent très fortement de votre statut. En contrat local, vous êtes d'abord préoccupé par votre salaire, ce qui est aussi le cas des résidents. Mais les personnels détachés sont moins soucieux que les recrutés locaux des garanties sociales alors que la transparence des recrutements les préoccupe davantage.

Pour le Sgen-CFDT, le statut unique doit

- donner l'assurance de la pérennité de l'emploi en détachement pour tous les personnels, qu'ils fassent ou non le choix de la mobilité ;
- permettre une remise à plat du système de calcul des rémunérations (salaire de base, indemnités et avantages) au bénéfice de tous ;
- prendre en compte les contraintes liées à l'éloignement pour tous les personnels et leur famille ;
- développer la prise en charge des frais de voyage pour les congés administratifs de tous ;
- favoriser une politique d'aide au logement pour les nouveaux arrivants ;
- créer une indemnité de changement de résidence (voyage, déménagement, hébergement temporaire) pour tous ceux qui font le choix de la mobilité ;
- mettre fin au purgatoire de trois mois de mise en disponibilité pour les faux résidents ;
- résorber les postes de titulaires non résidents, un engagement de l'AEFE non tenu à ce jour.

S'il devait y avoir des améliorations, celles-ci devraient en priorité porter sur :



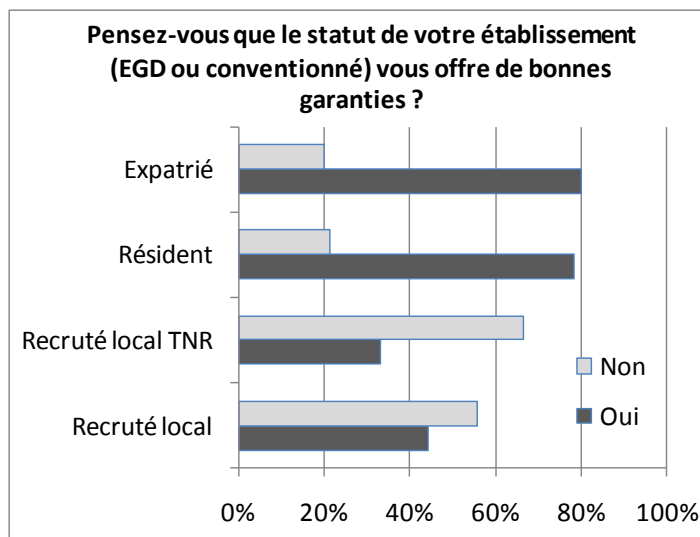
LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

17 % d'entre vous se plaignent de relations très difficiles avec leur comité de gestion et 37 % les jugent bonnes.

À la question de savoir si le statut de votre établissement vous offre de bonnes garanties, les réponses varient énormément et traduisent les craintes des recrutés locaux pour leur emploi, leur salaire et leur protection sociale.

L'existence des commissions paritaires locales est unanimement (à 93 %) considérée comme très importante mais 35 % d'entre vous pensent que les règles et barèmes n'y sont pas respectés lors du recrutement.

**[exprimez-
VOUS!]**



Le Sgen-CFDT revendique :

- l'amélioration des conditions de rémunération des personnels titulaires et recrutés locaux ;
- la transparence et le respect des règles de recrutement dans les commissions consultatives paritaires ;
- la pérennité de l'emploi en détachement ;
- un assouplissement de l'accès au temps partiel pour ceux qui le souhaitent et la disparition des temps partiels subis chez les recrutés locaux ;
- le droit à la santé au travail.

Votre métier d'enseignant à l'étranger

En poste dans un pays non francophone, vous n'êtes que 28 % à pouvoir bénéficier de cours de mise à niveau en langue.

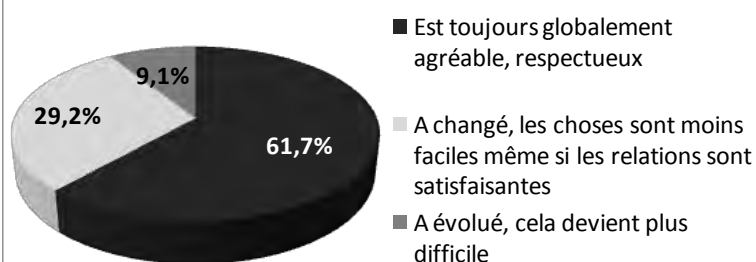
Expatriés enseignants, vous êtes une majorité (57 %) à vous voir confier des tâches spécifiques différentes de celles confiées en France. Vous êtes 78 % à estimer qu'on exige plus de vous mais seulement 14 % d'entre vous bénéficient d'une décharge pour mener des actions de formation ou de coopération.

Près de 80 % des personnels détachés souhaiteraient participer à des actions de coopération avec d'autres établissements du pays d'accueil à condition de bénéficier d'une décharge horaire en conséquence.

L'EXERCICE DE VOTRE MÉTIER

Des conditions de travail plutôt bonnes ...

Le public scolaire de votre établissement :



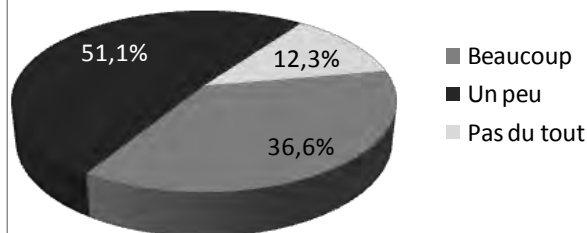
Si les élèves sont un peu moins faciles qu'avant, vous reconnaissez très majoritairement votre chance d'enseigner à un public agréable et respectueux.

Et vous vous sentez plutôt bien soutenus par votre hiérarchie (à plus de 70 %) en cas de problème avec les parents.

... mais un alourdissement des tâches ...

87 % d'entre vous constatent que le travail qui leur est demandé devient un peu voire beaucoup plus lourd.

Constatez-vous un alourdissement des tâches dans le cadre de votre travail ?



... une hiérarchie jugée trop peu à l'écoute ...

La moitié d'entre vous ne se sent pas suffisamment écoutée professionnellement et **un tiers n'a jamais été convié à participer à l'élaboration du projet d'établissement.**

L'AEFE s'est engagée dans des projets qu'elle qualifie d'ambitieux, mais sans moyens, et à un rythme aussi chaotique qu'effréné. Ces projets, destinés à satisfaire des ambitions de prestige, constituent trop souvent un véritable reniement d'une des missions premières du réseau français à l'étranger.

Ainsi, avec une consultation de pure forme, souvent contre l'avis du corps enseignant, l'AEFE substitue au projet d'établissement de terrain, pensé et élaboré par tous les acteurs de chaque établissement, un projet conforme à ses choix idéologiques dont la priorité n'est plus la réussite de tous les élèves. Il en résulte la mise en place de dispositifs le plus souvent discriminants et chronophages provoquant un sentiment de découragement des équipes enseignantes qui ne se sentent pas écoutées et un décrochage des élèves les plus en difficultés

Le Sgen-CFDT refuse cet état de fait et demande :

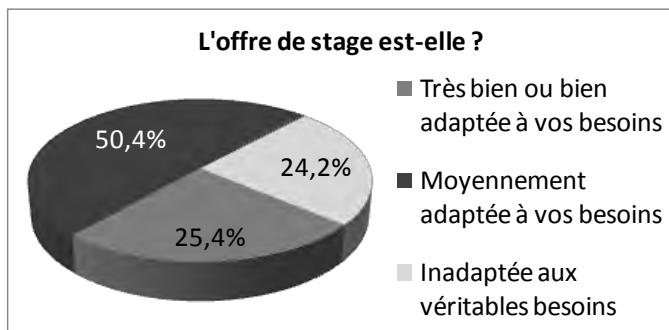
- une réflexion sur la mission éducative et la pédagogie de projet pour remédier à l'absence fréquente de continuité voire de cohérence ;
- un projet d'établissement qui soit celui du conseil d'établissement et non pas exclusivement la transcription de la lettre de mission de l'AEFE au chef d'établissement et qui valorise les initiatives locales.

LA FORMATION ET L'ÉVALUATION

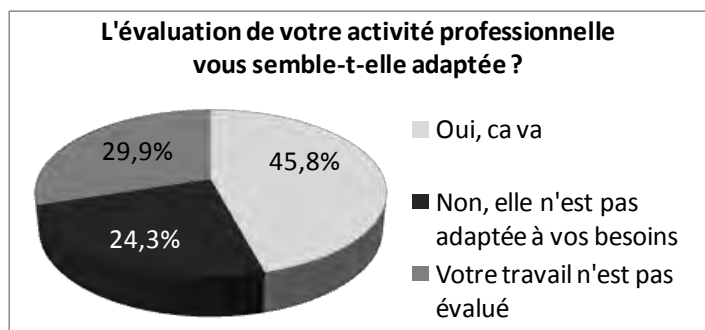
... et une certaine frustration en matière de formation et d'évaluation

Vous jugez avec sévérité l'offre de stage

[exprimez-VOUS!]



Près d'un tiers d'entre vous n'est pas évalué dans son travail (en grande majorité des personnels en contrat local) ...



... et, parmi ceux qui ont été inspectés, vous n'êtes que 53 % à penser que l'inspection vous a aidés dans votre travail.

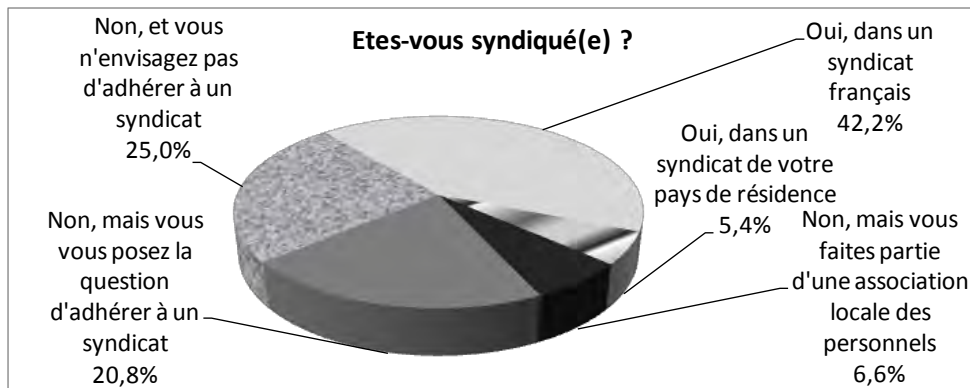
[RECONNUS]

Le Sgen-CFDT revendique :

- une formation ambitieuse, rénovée qui réponde au plus près des besoins exprimés de tous les personnels, enseignants et non enseignants ;
- une meilleure prise en compte et utilisation des ressources locales pour satisfaire les besoins, sur la base du volontariat pour les personnels AEFE et avec décharge de service prévue à cet effet ;
- la mise en place du DIF (droit individuel à la formation) ;
- le recours aux nouvelles technologies pour répondre à certains besoins en formation.

VOTRE REGARD SUR L'ACTION SYNDICALE

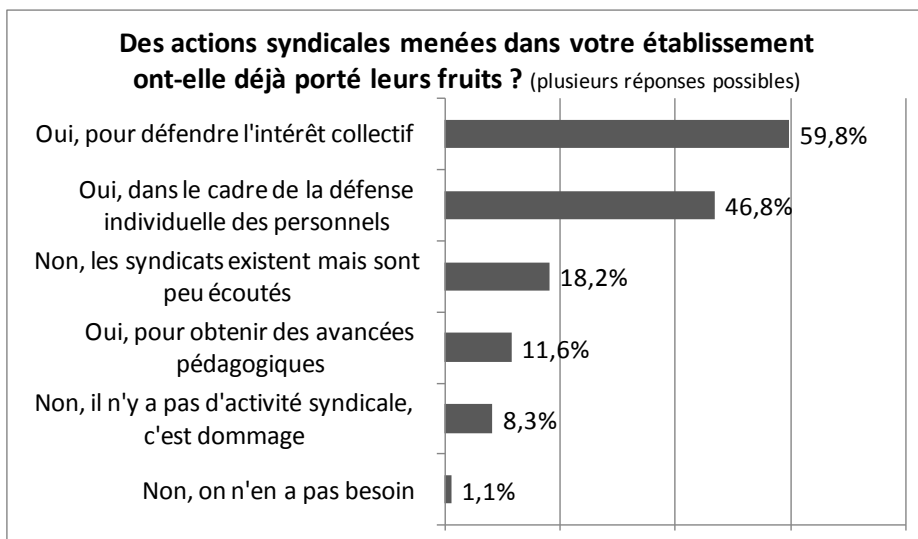
Un taux de syndicalisation élevé



Vous croyez à la nécessité de l'action syndicale : la moitié d'entre vous la juge indispensable et seulement 6 % pensent qu'elle ne sert à rien.

Vous reconnaissez l'efficacité des syndicats particulièrement en matière de la défense individuelle et collective des personnels

Et vous êtes moins de 15 % à ne pas vous sentir du tout intéressés par la position des différents syndicats.



Pour le Sgen-CFDT, les relations avec l'AEFE ne peuvent se réduire à un affrontement permanent. Loin de ceux qui refusent tout et n'empêchent rien, le Sgen-CFDT revendique une culture de la négociation dans l'intérêt du réseau et de ses personnels.

Porteur de propositions concrètes dans l'intérêt de tous, le Sgen-CFDT demande, dans les établissements comme à l'administration centrale, la création d'un bureau du dialogue social, lieu de discussion et d'échange. Trop de situations conflictuelles se développent en l'absence de dialogue.

En outre, le Sgen-CFDT revendique une augmentation du nombre d'élus des organisations syndicales au CTP de façon à améliorer la représentation des personnels. Rappelons que l'élargissement en 2003 du corps électoral à tous les recrutés locaux des EGD, suite à un recours déposé par la CFDT, n'a pas donné lieu à une modification du nombre de sièges en CTP.